

\$75 à \$100 par mois. Le chef de notre parti a établi clairement hier soir, monsieur l'Orateur, que nous voterons en faveur de ces deux propositions. Nous espérons qu'elles obtiendront l'appui des députés de tous les coins de la Chambre et qu'elles seront adoptées et donc ajoutées à l'Adresse qui sera transmise à Son Excellence le Gouverneur général.

Hier soir, le chef de notre parti a répondu efficacement, me semble-t-il, aux arguments soulevés contre une augmentation de la pension de la sécurité de la vieillesse, arguments fondés sur des problèmes financiers. Il s'en est si bien tiré qu'à un moment donné le premier ministre (M. Pearson) a pensé que, s'il allait plus loin, le Trésor public enregistrerait un profit si on augmentait la pension de la sécurité de la vieillesse. L'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a signalé que cette mesure profiterait sûrement aux citoyens âgés du Canada, et nous insistons pour que ce soit là la première bonne action de la 27^e législature.

J'aimerais ajouter quelques mots à ce que mon chef a dit hier au sujet du financement d'une augmentation de la sécurité de la vieillesse, une chose que j'ai cherché à faire valoir au cours de la dernière législature. Quand, en 1963, par suite de pressions venant de l'opposition, le gouvernement a accepté de porter de \$65 à \$75 par mois la pension de la sécurité de la vieillesse, il a déclaré qu'il lui fallait augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers pour défrayer cette augmentation. Il a donc porté de 3 à 4 p. 100 la cotisation prévue à cette fin.

Pendant les mois qui ont suivi nous avons préconisé vigoureusement l'augmentation à \$100 du montant de la pension et l'abaissement à 65 ans de l'âge d'admissibilité. Lors de ces discussions, tant à la Chambre qu'au comité du régime de pensions du Canada, les porte-parole du gouvernement ont répété que si l'une de ces formules était appliquée il s'en suivrait une autre augmentation d'impôt, à un moment ou à un autre. Cependant, une fois que les ministériels siégeant au comité du régime de pensions du Canada ont eu rejeté nos motions à l'égard de ces deux propositions, le gouvernement est revenu à la charge à la Chambre, manifestant de meilleures dispositions, et annonçant par la voix même du premier ministre que l'âge d'admissibilité serait abaissé à 65 ans, une année à la fois. Le même gouvernement qui soutenait au comité du régime de pensions du Canada que cette mesure ne pourrait être prise sans une augmentation des impôts, une fois qu'il a eu décidé d'adopter la mesure de son propre mouvement, a dit qu'il avait fait des calculs savants, qu'il avait tenu compte de la productivité croissante et du résultat

[M. Knowles.]

des impôts déjà en vigueur, et qu'il avait conclu qu'une nouvelle augmentation d'impôt ne s'imposait pas pour effectuer cette modification souhaitable.

J'estime que le vieux dicton «Lorsqu'on veut, on peut» s'applique en l'occurrence, et si le gouvernement pouvait se laisser persuader de la nécessité d'accroître la pension de la sécurité de la vieillesse il trouverait un moyen de la financer. Nous exhortons le Parlement, lors des premiers votes qui vont se dérouler à la Chambre des communes, à dire nettement et sans équivoque qu'à son avis cette augmentation devrait être immédiate.

Je parlerai dans quelques instants des arguments qu'on fait valoir pour expliquer pourquoi le Parlement ne doit pas adopter de tels changements, mais avant de le faire permettez-moi de mentionner brièvement un ou deux autres aspects de la sécurité sociale auxquels, à mon sens, le Parlement doit accorder une grande priorité.

Outre la nécessité d'augmenter la pension de vieillesse, l'adoption d'un régime d'assurance frais médicaux s'impose; d'après nous, l'adoption de textes législatifs là-dessus s'impose. Je me suis réjoui d'entendre le premier ministre se prononcer hier à ce sujet d'une façon un peu plus ferme qu'il ne l'a fait en Alberta pendant la campagne électorale. Mais même là, certaines de ses déclarations à ce sujet, consignées à la page 72 du *hansard* d'hier, m'ont grandement troublé.

Permettez-moi de citer ces paroles du premier ministre:

Certes, cela signifie que dorénavant le gouvernement fédéral devrait prendre beaucoup de précautions au moment d'ententes fédérales-provinciales sur des programmes conjoints auxquels toutes les provinces ne participeront pas.

Je pourrais lire le reste du paragraphe, mais l'essentiel tient dans cette phrase.

Le premier ministre semble nous dire qu'il existe des programmes—et l'assurance frais médicaux est un de ceux auxquels il songe—qu'il n'est pas souhaitable de mettre en œuvre tant que toutes les provinces ne seront pas disposées à y participer. Mon chef a signalé hier soir que, si l'on avait adopté cette attitude, nous n'aurions pas à l'heure actuelle notre régime national d'hospitalisation. Nous déplorons l'attitude que le premier ministre a adoptée hier. Elle ressemble trop à celle qu'il a manifestée en Alberta au cours de la campagne électorale.

Nous demandons instamment au gouvernement de présenter une mesure inspirée du rapport de la Commission Hall, fondée sur les quatre principes cardinaux que le premier ministre a exposés l'été dernier. Que cette mesure prenne force de loi et qu'elle soit